

*Journal du siège de Québec  
du 10 mai au 18 septembre 1759*

## « L'archive littéraire au Québec »

Cette collection s'intéresse au statut de l'archive et aux sources de la littérature et de la critique québécoises. On y privilégie la phase émergente des faits littéraires et le processus de leur institutionnalisation. Cette approche de l'archive s'avère déterminante dans la construction d'un savoir historique. Elle questionne les conditions d'apparition, de sélection, puis d'exploitation des sources : comment penser celles-ci, définir le mémorisable et relire l'histoire.

Quelle que soit la période considérée, le tissu documentaire est bien plus qu'une trace inerte. Recontextualisé, enrichi par ce qu'on apprend des conditions de son énonciation et de ses effets de sens, le document (manuscrit ou édité) devient *monument* : objet de mémoire et lieu patrimonial

Trois séries de travaux y sont accueillies :

**Monuments** : éditions et rééditions commentées d'archives d'intérêt littéraire et historique, de la Nouvelle-France à nos jours.

**Approches** : monographies sur la problématisation de l'archive dans une perspective littéraire et historique ; théorie de l'institution, sociocritique, archéologie du littéraire, recherches patrimoniales, études comparées, génétique, édition critique, archivage des nouvelles formes de textualité, etc.

**Forums** : publication de travaux collectifs liés à la problématique de l'archive littéraire.

*Journal du siège de Québec  
du 10 mai au 18 septembre 1759*

Annoté par Ægidius Fauteux

Présenté par  
Bernard ANDRÈS et Patricia WILLEMIN-ANDRÈS

Les Presses de l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages: Diane Trottier

Maquette de couverture: Laurie Patry

La gravure de la couverture *The siege and taking of Quebec with a view of the glorious battle before the town*

(Bibliothèque et Archives du Canada, C-077769) a été réalisée à partir d'une description écrite du siège et de la prise de Québec publiée dans *The London Gazette* le 17 octobre 1759.

© Les Presses de l'Université Laval 2009

Tous droits réservés. Imprimé au Canada

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2009

ISBN 978-2-7637-8607-0

Les Presses de l'Université Laval

Pavillon Pollack, bureau 3103

2305, rue de l'Université

Université Laval, Québec

Canada, G1V 0A6

[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

## PRÉFACE

# *Le siège d'un manuscrit anonyme*

**1759:** pourquoi raviver au Québec, 250 ans plus tard, le souvenir d'une conquête? Ne convient-il pas mieux de passer sous silence la mémoire douloureuse de cette fin de régime qui fit basculer la Nouvelle-France dans le giron britannique? Le simple fait de se remémorer le désastre de 1759 pourrait être perçu comme une sorte de commémoration, pire: de célébration. Pour les esprits chagrins de la chose nationale, se référer au trauma de la Conquête ne confine-t-il pas à une forme de trahison? Seuls, parmi les «peuples fondateurs», les Britanniques et leurs rejetons pourraient se complaire à évoquer la «merveille» de cette année (prise en horreur, à l'inverse, par les descendants des Anciens Canadiens). *Annus mirabilis* pour les uns, *Annus horribilis*, pour les autres. Évoquant les rapports entre mémoire et identité, comme la fragilité du sentiment identitaire, Paul Ricœur marque bien que toutes les collectivités sont issues d'un rapport originel à la guerre:

Ce que nous célébrons sous le titre d'événements fondateurs, ce sont pour l'essentiel des actes violents légitimés après coup par un État de droit précaire [...]. Les mêmes événements se trouvent ainsi signifier pour les uns gloire, pour les autres humiliation. À la célébration, d'un côté, correspond l'exécration, de l'autre. C'est ainsi que sont emmagasinées, dans les archives de la mémoire collective, des blessures réelles et symboliques<sup>1</sup>.

Reste à savoir qui doit ici rougir de 1759. Seul l'examen des documents d'époque permet de saisir, si humiliation il y eut, qui elle affecta le plus, des Canadiens du temps ou des Français engagés dans ce conflit. Comment

savoir ce que cette violence réelle (bombardements, morts et blessés) provoqua au plan symbolique dans la population : défaitisme ? sentiment d'abandon ? éveil identitaire ? esprit de résistance ? C'est précisément ce que permet d'apprécier un journal comme celui que nous rééditons aujourd'hui : non pour célébrer 1759, mais pour bien comprendre la façon dont l'événement fut vécu *en son temps* par les acteurs, les victimes et les témoins du siège. À l'instar d'Ægidius Fauteux qui révéla cette relation en 1921<sup>2</sup>, nous importe d'abord le fait historique tel qu'il fut souffert jour après jour par les assiégés. L'auteur anonyme de ce journal excelle en effet à peindre sur le vif l'événement historique. Dans ce genre, écrit Fauteux,

nous croyons que le présent *Journal du siège de Québec* est un des plus précieux qui aient encore été mis au jour. Il se recommande par l'abondance du détail, par l'exactitude de l'information et par la sagacité du jugement<sup>3</sup>.

Cela dit, bien que nous nous attachions prioritairement, comme Fauteux, à la conjoncture de 1759, le seul fait d'y consacrer en 2009 une édition s'inscrit dans une démarche commémorative. Nous l'assumons pleinement, à condition de donner tout son sens à la commémoration : seule une remémoration éclairée du passé justifie la solennité de son rappel sous forme d'anniversaire, de centenaire... ou d'édition. Pour cela, l'opinion doit pouvoir puiser aux sources. Faute d'information précise sur des faits avérés, en l'absence de sources sûres, la mémoire s'abuse, s'instrumentalise et l'on abuse alors du cérémonial commémoratif. Pris en otage par le politique ou le législatif, le passé devient alors argument et la mémoire s'impose comme devoir. Ou encore l'État peut-il prescrire des oublis (amnisties, pardons, occultations de faits historiques). L'ex-URSS a connu son lot de manipulations mémorielles. Négationnisme et révisionnisme ont la vie dure. La France a connu dernièrement certaines dérives à propos des victimes françaises de la Shoah, de son passé colonial, de l'esclavage<sup>4</sup>. Au Québec même, lors de la Commission Bouchard-Taylor (2007-2008), avons-nous dû réfléchir aux « valeurs communes » héritées du passé canadien-français ou de la Révolution tranquille, valeurs qu'il convenait ou non de préserver face au pluralisme des cultures issues de l'immigration<sup>5</sup>. Pris entre héritage et devenir, les Québécois ne doivent-ils pas, plus que jamais, aller aux sources, revisiter sereinement leur passé – tout leur passé –, afin de mieux le partager (et en départager les lectures antagoniques)<sup>6</sup> ? Une fois réappropriés, assumés dans toute leur complexité, les épisodes même les plus tragiques de l'histoire peuvent être *com-mémorés* : remémorés ensemble. Canadiens d'origine française comme d'origine anglaise, Québécois « de souche » ou d'adoption, tous peuvent aujourd'hui tricoter le fil du passé.

Précisons qu’en ce qui concerne 1759, l’idée n’est pas de tomber béatement dans le bon-ententisme ou la banalisation du passé. Dans le débat actuel sur l’enseignement de l’histoire au Québec<sup>7</sup>, nous sommes d’avis que, pour éclairer le présent, l’étude du passé n’a pas à lisser les conflits, mais à les exposer sereinement en les situant dans leur époque. L’entente cordiale symbolisée par le fameux monument à la gloire de Wolfe et de Montcalm est une construction postérieure au fait historique, qui ne résistera pas à la lecture de ce journal du siège de Québec. Comme dans toute guerre, des atrocités furent commises et la mémoire doit en prendre acte, sans pour autant en tirer matière à ressentiment. Nul doute qu’en lisant ici la chronique de cette défaite annoncée, le lecteur s’échauffera, tout comme l’auteur du *Journal*: contre les Anglais, mais aussi (surtout?) contre les Français et contre certains Canadiens qui profitèrent de cette guerre en laissant pour compte la population. Mené par de « fins » stratèges<sup>8</sup> et profitant à de fieffés coquins, le siège de Québec affecte d’abord la fraction la plus vulnérable des Canadiens. Ceux qui, faute de temps ou de moyens, n’ont pu se réfugier à la campagne, à Trois-Rivières ou à Montréal, subissent de plein fouet les bombardements. Comme d’autres relations du siège, celle de notre anonyme appelle une lecture sociale de l’événement : non pas (seulement) l’opposition entre Franco-Canadiens et Britanniques, mais celle qu’on observe entre, d’une part, nobles et nantis des deux bords et, d’autre part, simples « particuliers ». Comment ces derniers vivent-ils alors la guerre d’intérêts et de dentelles que se livrent, entre deux assauts, officiers européens et profiteurs canadiens<sup>9</sup>? Nous y reviendrons. Retenons pour l’instant l’esprit dans lequel nous avons procédé à cette réédition : livrer un document-clé de l’histoire québécoise afin que le public se fasse lui-même une opinion.

Ajoutons qu’outre ce témoignage de première main, le lecteur bénéficie aussi d’un important appareil paratextuel. La reprise et la mise à jour de l’édition de 1921 offre aujourd’hui plus de 300 annotations d’Ægidius Fauteux, une centaine des nôtres, l’index, ainsi qu’une bibliographie que le premier éditeur n’avait pas fournie à l’époque. Une présentation, un protocole éditorial<sup>10</sup> et des illustrations complètent enfin l’ouvrage : certaines proviennent de l’époque même du siège et d’autres ont été réalisées exclusivement pour la présente édition<sup>11</sup>.

## **DIALOGUE AVEC ÆGIDIUS FAUTEUX**

Les pages qui suivent se veulent une sorte de dialogue avec le premier éditeur de ce texte historique, mais aussi un hommage à son travail. Dans son avant-propos de 1921<sup>12</sup>, Ægidius Fauteux se posait un certain nombre

de questions dont certaines alimentaient aussi ses notes, à mesure qu'il progressait dans le commentaire du journal. Prenant le relais de Fauteux, nous entreprendrons de répondre à ces interrogations, d'en soulever d'autres et de relayer ses commentaires à la lumière de nos propres recherches. On y discutera du manuscrit perdu de ce journal, du siège que nous lui avons fait, de l'énigme entourant son auteur et des personnages contemporains susceptibles d'avoir écrit cette relation. Mais avant de considérer ces problèmes d'attribution, rappelons la figure de Fauteux, les raisons qui le poussèrent à publier ce texte et le contexte dans lequel il le fit.

Né à Montréal en 1876, Ægidius Fauteux a étudié chez les sulpiciens. Se destinant d'abord à la vie religieuse, il obtient une licence en théologie au Grand Séminaire de Montréal en 1898<sup>13</sup>. L'année suivante, il se réoriente vers le droit et s'inscrit à l'Université Laval de Montréal de 1898 à 1903. Reçu au Barreau de la province de Québec, il ne plaidera jamais. « En fait, écrit Gilles Gallichan, il n'est pas plus destiné pour la toge que pour la soutane<sup>14</sup>. » Il fréquente alors le Cercle Ville-Marie, un cercle littéraire dont il devient le président en 1901. Puis en 1902, intéressé par la politique, il fonde un hebdomadaire conservateur, *Le Rappel*, qui paraîtra pendant deux ans. Il est remarqué par Joseph-Israël Tarte, homme politique et propriétaire de journaux, qui lui propose le poste de courriériste parlementaire à Québec pour son journal, *La Patrie*. Fauteux occupe alors ce poste de 1905 à 1909, après quoi, on le retrouve rédacteur en chef de *La Presse* qui était, écrit Gallichan, « un organe officieux du Parti libéral canadien<sup>15</sup> ». Il y œuvre jusqu'en 1912. En décembre de la même année, Fauteux devient le bibliothécaire de la Bibliothèque Saint-Sulpice fondée par ses anciens maîtres, les sulpiciens. Il rassemble alors pas moins de 60 000 volumes principalement canadiens pour cette bibliothèque inaugurée en 1915, afin qu'elle devienne un foyer de la culture canadienne-française. Il continuera d'enrichir le fonds lors de ses voyages en Europe. Par ailleurs, il acquiert pour lui-même plus de 10 000 documents qui se trouvent aujourd'hui aux Archives de la Ville de Montréal<sup>16</sup>. En 1918, il entre à la Société Royale du Canada. Il s'implique aussi à la Société historique de Montréal. En 1921, quand, un an après leur fondation, les Archives de la province de Québec présentent leur premier rapport annuel, Fauteux y publie le journal que nous reprenons aujourd'hui<sup>17</sup>.

En 1931, à la fermeture de la Bibliothèque Saint-Sulpice due à la crise économique, Fauteux se retrouve conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal, sur la rue Sherbrooke. En 1935, devenu l'un des membres fondateurs de la Société des Dix, il y publie dans le volume 5 son article « Le S... de C... enfin démasqué ». Cette étude qui porte sur un autre récit anonyme de la guerre de Sept Ans est un exemple de rigueur historique;



nous y reviendrons. Toujours dans les années trente, Fauteux participe à la fondation de l’École de bibliothéconomie de l’Université de Montréal (1937). Jusqu’à sa mort en 1941, l’érudit ne cessera de contribuer à la recherche et à la formation par ses écrits, ses conférences, ses cours de bibliothéconomie et son rôle d’animateur dans diverses institutions et sociétés culturelles. Comme chercheur, nous lui devons des contributions pionnières sur l’histoire des bibliothèques et de l’imprimerie au Québec, mais la Nouvelle-France lui tient particulièrement à cœur<sup>18</sup>. On comprend dès lors l’intérêt qu’il porte à la fin du Régime français et qui le conduit à commenter<sup>19</sup> ou à publier lui-même des récits du siège de Québec. Outre celui de Ramezay dont il effectuera la transcription en 1938<sup>20</sup>, Fauteux donne surtout en 1921 et 1922 le journal anonyme qui fait l’objet de la présente réédition. Examinons à présent dans quel contexte Fauteux entreprenait alors sa publication et ce qu’il apportait de neuf à l’historiographie de ce siège. Ce faisant, nous indiquerons l’angle sous lequel nous avons nous-mêmes appréhendé ce journal.

## LES AUTRES RELATIONS DE 1759

Ce siège de Québec donna lieu non seulement à de nombreux journaux ou mémoires écrits par des militaires français et britanniques, mais aussi à des témoignages de civils. Chez les deux belligérants, des officiers et sous-officiers n’ont pas manqué de coucher après coup leurs souvenirs de campagne ou d’en tenir une relation quotidienne. Signalons notamment, côté français, les journaux et correspondances de Montcalm et de Bougainville, mais aussi de Lévis, de Ramezay, de Malartic et de Foligné. Du côté anglais, outre Knox, on compte les écrits de Fraser et d’un de ses officiers, ceux de Murray, d’Anderson et de Moncrief, celui d’un certain « gentleman in an eminent station on the spot » et les correspondances de Wolfe, de Monckton et de Townsend<sup>21</sup>. Fauteux n’ignore pas que la plupart de ces journaux ont été longuement étudiés par les historiens de la guerre et les spécialistes de la poliorcétique. Les questions de stratégie et de tactiques du siège, tant sous l’angle de l’attaque que de la défense, ont donné lieu à des débats passionnés entre les tenants de Montcalm et ceux de Wolfe, à propos, notamment de la bataille décisive du 13 septembre sur les Hauteurs d’Abraham<sup>22</sup>. Depuis Fauteux, l’intérêt pour cet épisode crucial de l’histoire canadienne n’a pas faibli. L’historien Michael Boire réévaluait récemment l’ensemble de ces débats en étudiant les prises de position de l’abbé Casgrain et de Francis Parkman, au XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi, au siècle dernier, de William Eccles, de Charles Stacey, de Guy Frégault et de Ramsay Cook<sup>23</sup>.

**Bibliothèque Saint-Sulpice**ÆGIDIUS FAUTEUX  
BIBLIOTHÉCAIRE

340, RUE SAINT-DENIS

*voir les imprimés*Montréal, le 8 avril 1922.  
CANADA

Monsieur le Supérieur,

Je viens de publier un Journal inédit du Siège de Québec en 1759. En retour du service que je lui ai rendu en l'éditant pour le premier rapport des Archives de la province de Québec, le gouvernement provincial en a fait pour moi un tirage à part de deux cents exemplaires. Cet ouvrage n'est pas mis dans le commerce, mais distribué aux fervents de l'histoire canadienne. Il reproduit un des plus intéressants manuscrits de la Bibliothèque Saint-Sulpice et j'ai pensé qu'il contribuerait à répandre un peu le nom de notre institution. Je me permets de vous en adresser un exemplaire avec mes respectueux hommages et je vous prie de me croire, Monsieur le Supérieur,

Votre bien dévoué,



Bibliothécaire.

Monsieur l'abbé René Labelle, P.S.S.,  
Supérieur,  
Séminaire de Saint-Sulpice,  
66, rue Notre-Dame ouest,  
En Ville.

FIGURE 1. « Lettre d'Ægidius Fauteux à René Labelle, p.s.s., supérieur provincial » (8 avril 1922). Montréal, Univers culturel de Saint-Sulpice, Département des archives (P1:21.25).

Pour notre part, si nous convoquons à l’occasion les témoignages de militaires, c’est pour y glaner des informations sur le comportement et les mentalités des « particuliers » durant la guerre. Dans ce sens, nous intéressent plutôt les écrits des civils et des religieux qui ont « couvert » ce siège, tantôt témoins, tantôt acteurs<sup>24</sup>. Cette approche nous permettra de mieux cerner le témoignage de notre anonyme, en montrant toute l’originalité de son journal. Contemporains de ce dernier<sup>25</sup>, signalons les *Mémoires* du notaire de Courville, la relation d’une religieuse hospitalière, Mère de la Visitation, les récits du notaire Panet ou de l’abbé Récher, mais aussi, compatissant aux misères de la population, les mémoires du commandant de Ramezay qui signa la capitulation de Québec. Canadiens de naissance ou d’adoption récente, ces derniers prennent fait et cause pour le « pauvre peuple », les « citoyens » et les bourgeois de Québec. Ils ne manquent pas de déplorer les dommages collatéraux subis par la population de la ville comme de la campagne, sous les tirs anglais comme sous les coups de soudards français. On sait que l’envahisseur terrorisait les villages jusqu’à cent kilomètres en aval de la capitale. Parvient régulièrement à Québec l’écho des horreurs commises dans Charlevoix comme sur la côte sud par les troupes britanniques et les redoutables Rangers venus les appuyer<sup>26</sup>. La résistance et la mort de l’abbé de Portneuf et de ses paroissiens, le 23 août, témoignent de la bravoure de ces Canadiens pris en otages par la soldatesque ennemie<sup>27</sup>. Mais qu’en était-il des soudards français dont l’indiscipline avait été dénoncée par le commissaire de la Marine de Querdisien ? Cet agent du ministre Berryer fut envoyé au Canada, chargé secrètement d’enquêter sur les abus commis dans la colonie. Il constata que les soudards de l’armée française se comportaient eux-mêmes en envahisseurs. Citant de Querdisien, Guy Frégault rappelle qu’ils « s’abandonnaient “à la licence la plus effrénée” et faisaient main basse sur tout ce qui leur plaisait<sup>28</sup> ». S’en prenant aux récoltes et aux biens des habitants déjà frappés par la disette, ils semaient la terreur dans les campagnes, comme Bigot lui-même le déplorait en reportant la faute sur le laxisme de Montcalm<sup>29</sup>.

La façon dont ces témoignages nous sont parvenus nous éclaire aussi sur le journal de notre anonyme. Conservés pour la plupart dans des dépôts d’archives françaises<sup>30</sup> ou anglaises<sup>31</sup>, avec copie aux Archives canadiennes, certains de ces manuscrits ont été édités dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la *Relation du Siège de Québec en 1759* de la Mère de la Visitation, écrite en 1765, fut publiée en 1855<sup>32</sup>. Le *Journal du siège de Québec en 1759* du notaire Jean-Claude Panet le fut en 1866<sup>33</sup>. C’est certainement la Société littéraire et historique de Québec (fondée en 1825) qui s’engagea la première dans l’édition de ces relations et de divers autres documents

historiques canadiens. En ce qui concerne la fin du Régime français, signalons, dès 1838 et réimprimés en 1873, les *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*<sup>34</sup>. On y trouve, outre les *Mémoires du S... de C...* [de Courville], la relation de la religieuse mentionnée plus haut et un *Jugement impartial sur les opérations militaires de la campagne en Canada, en 1759*. En 1861, la Société publie également sous le titre *Mémoire du Sieur de Ramezay [...]*<sup>35</sup> un ensemble de documents où l'auteur justifie sa conduite, du début de sa carrière jusqu'à la capitulation de 1759; on y trouve sous *Événements de la guerre en Canada durant les années 1759 et 1760*, une *Relation du siège de Québec du 27 mai au 8 août, 1759*. La suite du manuscrit sera retrouvée par Fauteux qui, on l'a vu, en fournira la réédition en 1938. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'abbé Raymond Casgrain produisit, pour sa part, une monumentale édition des écrits militaires de l'époque à laquelle nous nous intéressons : les douze volumes de la collection des Manuscrits du maréchal de Lévis (1889-1895)<sup>36</sup>.

L'entreprise de Casgrain sera bientôt relayée par celle d'Arthur G. Doughty et George W. Parmelee (1901-1902)<sup>37</sup>, puis par la série des *Rapport de l'archiviste de la Province du Québec*<sup>38</sup>, après la fondation des Archives du Québec, en 1920. D'autres relations furent publiées au siècle dernier, tel le *Journal* de Foligné en 1905<sup>39</sup>, ou encore le *Journal du siège de Québec* de l'abbé Récher. Ce dernier texte fut d'abord publié en 1903 par M<sup>re</sup> Henri Têtu dans le *Bulletin des Recherches historiques*<sup>40</sup>. Il sera repris en 1959, dans une meilleure édition, par Honorius Provost, sous-archiviste du Séminaire de Québec, à l'occasion du deuxième centenaire<sup>41</sup>. Plus près de nous, Jean-Claude Hébert a rassemblé en 1972 trois relations dans *Le siège de Québec en 1759 par trois témoins*<sup>42</sup> : on y retrouve la Mère de la Visitation, évoquée plus haut et deux anonymes. Il s'agit d'un militaire anglais dont le journal, d'abord paru en 1759 à New York, avait ensuite été traduit en 1855 dans le *Journal de Québec*<sup>43</sup>. L'autre anonyme est un militaire français dont le récit avait connu une première publication en 1836<sup>44</sup>.

La question de l'anonymat nous intéresse au premier chef, puisque l'auteur de notre propre journal n'est pas toujours clairement identifié. Voyons quel type de problèmes soulève la question de l'attribution et comment Fauteux entreprit de les résoudre quand il voulut « démasquer » le Sieur de C., auteur de *Mémoires sur les affaires du Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*<sup>45</sup>. Rappelons que dans ce texte de plus de deux cents pages, l'auteur écorchait vigoureusement les responsables du pillage de la colonie, l'intendant Bigot, le munitionnaire Cadet et leurs complices disséminés dans toute la colonie :

[...] le commerce perdoit toujours, et le comestible augmentoit considérablement de prix, il s'étoit établi à Québec, à la tête des affaires, une espèce de triumvirat qui engloutissoit tout: les commerçants avoient député à la Cour le S. Taché, – homme intègre et d'esprit, – pour faire des représentations, et demander un arrangement de commerce pour le pays: le crédit et l'argent du triumvirat avoient tout fait échouer: l'Intendant [Bigot], et le Contrôleur de la Marine [M. Bréard] avoient des commerces particuliers, mais ils ne vouloient pas moins s'enrichir au dépens de la Colonie que plusieurs de ceux qu'ils favorisoient ou étoient de leurs amis; Deschenaux [secrétaire de l'Intendant], Cadet [munitionnaire général des vivres] et Péan [capitaine et aide-major des troupes] étoient à la tête, et profitoient bien admirablement des dispositions de l'Intendant pour eux; ils étoient secondé du Trésorier Imbert, hommes accords, et de quelques autres employés; et tous enfin étoient sous la protection de Péan. [...] Domestiques, laquais, et gens de rien furent faits Gardemagasins dans les postes; leur ignorance et leur bassesse ne furent point un obstacle [...] aussi, bientôt les finances se sentirent de l'avidité de tout ces gens, et le peuple gémit sous leur pouvoir arbitraire<sup>46</sup>.

Compte tenu de l'importance de ce témoignage, Fauteux tint à en vérifier l'authenticité<sup>47</sup>. Celle-ci reposant essentiellement sur l'identité de son auteur, force était de le retrouver à partir de quelques indices disséminés dans le texte, dont un blason de famille et l'initiale du patronyme: « de C ». Comme cela correspondait à « des masses » d'individus, raconte Fauteux, il lui fallut éliminer un à un tous ceux qui ne correspondaient pas au profil de l'anonyme. Vingt ans de recherches, de trouvailles et de tribulations, au bout desquelles l'infatigable Fauteux put enfin jubiler: l'auteur était le notaire Louis-Léonard de France Aumasson, sieur de Courville<sup>48</sup>! On ne saurait trop recommander la lecture des soixante pages que Fauteux consacre dans *Les Cahiers des Dix* à cette investigation. Avec un art consommé de la narration et du suspense, le bibliothécaire démontre que, si Louis de Courville (également employé au bureau de la Marine et donc au courant tout ce qui se tramait dans la colonie) avait tu son identité, c'est vraisemblablement par crainte de représailles. Comment auraient réagi les personnalités qu'il avait vertement critiquées dans ses *Mémoires*, d'autant plus qu'après la Cession, de Courville demeura de longues années dans la colonie? Autre découverte de Fauteux à propos du manuscrit de De Courville: le chercheur établit clairement comment le « sieur de C. » a été plagié par l'historien canadien-anglais William Smith, en 1815<sup>49</sup>.

Si nous insistons quelque peu sur la pugnacité de Fauteux dans ses recherches sur de Courville en 1940, c'est pour mieux saisir la façon dont il a traité le dossier de notre anonyme dans son édition de 1921. Même s'il avait en main l'original, Fauteux ne s'en satisfaisait point: il restait à l'affût de tout nouvel élément qui pût l'aiguiller sur une piste prometteuse. Dans sa courte préface<sup>50</sup>, alors qu'il regrette de n'avoir pu « lever le voile

d'anonymat qui recouvre ce *Journal*», le voilà qui se lance dans la voie suivante :

Il y a quelque temps, le hasard nous mettait en face d'une lettre de l'honorable Louis-Joseph Papineau, écrite vers 1857, et adressée à Mme Forbes, du village de Carillon. M. Papineau y remerciait Mme Forbes de lui avoir communiqué un manuscrit intitulé : *Journal du siège de Québec*. Ne serait-il pas intéressant de savoir ce qu'était ce *Journal du siège de Québec*, communiqué, vers 1857, à M. Papineau ? Il ne s'agit très probablement pas du *Journal* de Panet ni du *Journal* du curé Récher, qui ont été publiés depuis, mais dont la provenance est par ailleurs connue. Ne serait-ce pas tout simplement le *Journal* que nous publions aujourd'hui et dont le manuscrit, après avoir été rendu à sa propriétaire par le seigneur de Montebello, aurait pris le chemin de Notre-Dame ? Il était au moins permis de le supposer et nous avons fait des démarches du côté de Carillon dans l'espoir de retrouver les traces du mystérieux manuscrit et, par la suite, de son auteur. Nous n'avons pu trouver aucun membre de la famille Forbes en mesure de nous renseigner et notre enquête est restée infructueuse<sup>51</sup>.

Ce que cherchait alors Fauteux (identifier l'auteur du manuscrit qu'il avait en main), nous devions nous-même doublement le trouver, puisque nous ne disposions ni de l'auteur ni du manuscrit maintenant perdu. D'où l'importance de suivre la piste Forbes-Papineau là où l'avait laissée notre devancier<sup>52</sup>.

## LE MANUSCRIT DE HARTWELL

Nous voilà donc à l'été 2007 au Musée de l'Amérique française de Québec, dont le Centre de référence a pris la relève des anciennes Archives du Séminaire de Québec (ASQ). Ce centre possède en effet, parmi ses trésors documentaires, des fonds anciens de la colonie française, dont certaines pièces relatives à 1759. Intrigués par la référence « Journal du siège de Québec en 1759. Anonyme, original », nous avons découvert que ce dernier correspondait en fait à un autre récit que celui que nous recherchions, apparemment celui de l'abbé Récher. La fiche 18 du catalogue renvoyait à un document alors sous vitre, deux étages plus bas, dans l'exposition « Amérique française. L'aventure humaine de la francophonie en terre d'Amérique ». Vérification faite, ce n'était pas le journal de Récher, mais celui d'un militaire français anonyme. L'examen plus approfondi révélait que nous avons affaire à un ensemble de documents originaux. Denis-Benjamin Viger, député canadien favorable aux Patriotes, en avait obtenu copie à Londres où il avait séjourné en 1828 et en 1831, comme représentant canadien en Angleterre<sup>53</sup>. Outre ce journal, Viger avait aussi fait copier par François-Xavier Garneau qui l'accompagnait un mémoire

concernant le « traître » Denys de Vitré (ce dernier avait piloté les Anglais dans le Saint-Laurent en 1759)<sup>54</sup>. Les documents rapportés de Londres seront publiés à Québec par Viger en 1838<sup>55</sup>. Ils provenaient de la Bibliothèque de Hartwell qui conserva les originaux provenant, eux, d’une collection privée. Deux mots sur l’in vraisemblable parcours de ces documents qui, on l’a vu, mirent plus tard la puce à l’oreille de Fauteux sans qu’il sût alors leur histoire. Le journal proprement dit était passé des mains de leur auteur, ce militaire français, à celles d’un certain Alexander Schomberg, militaire britannique lui-même témoin du siège et qui annotera en anglais ledit journal en contestant tel ou tel point de détail.

Comme la relation du siège s’interrompait le 10 septembre à la veille de la défaite, on peut penser que l’auteur anonyme perdit dans la bataille son écrit qui fut récupéré par Schomberg. Ce dernier l’offrit à son fils, lui-même officier, qui en fit don au capitaine W. H. Smith, lequel le déposa à la Bibliothèque de Hartwell. Dans un mot à J. Lee Hartwell, annexé au *Journal*, Viger remercie son correspondant de lui avoir permis de copier ce qu’il considère comme « un présent fait à [son] pays<sup>56</sup> ». Ce que nous apprend une autre correspondance annexée aux originaux bien après la publication de 1838, c’est que, dans les années 1860, cette madame Forbes, de Carillon, au Québec, héritera à son tour de l’original ainsi rentré au bercail<sup>57</sup>. Mais là ne s’arrête pas l’aventure du journal en question. Ne sachant trop que faire de ce document historique, la brave dame s’enquiert auprès de son illustre voisin : qui prendra soin de conserver le manuscrit de Hartwell, à présent ? Et Papineau de lui recommander en octobre 1867 un dépôt à la jeune Université Laval<sup>58</sup>. De là, le journal gagnera enfin les Archives du Séminaire de Québec... où nous le retrouvions en 2007. Mais tout ceci, Fauteux l’ignorait encore en 1921, car il n’avait pas fait le lien entre le journal mentionné dans cette correspondance et celui publié par Viger en 1838. Pour répondre, donc, à la question formulée plus haut par Fauteux : non, ce n’était point là l’original du récit qu’il publiait en 1921. Moralité : si ce chassé-croisé de copies et d’originaux a échappé à la vigilance de Fauteux, la découverte que nous en fîmes ne nous permit pas davantage de retracer mieux que lui le « bon original » de « notre bon journal ». Sur ce point, donc, nous voilà *ex-aequo* avec le bibliothécaire des sulpiciens.

Des années 1850 aux années 1920, de celles-ci à notre époque, les fonds d’archives et les bibliothèques ont connu diverses mutations, tout comme leurs outils de recherche. Mais en matière d’attribution de textes anonymes, la méthode de Fauteux n’a pas varié sur le fond : recherche du document-source, collationnement des versions, établissement du texte, du contexte et des données biographiques concernant les auteurs présumés.

Une fois dressé à partir du texte-source le profil professionnel, familial et psychologique de l'anonyme, c'est l'élimination des fausses pistes, jusqu'à la révélation finale de l'auteur « incriminé ». Nous adopterons la même stratégie pour notre anonyme, dans l'espoir de percer, nous aussi, son énigme.

## LE SIÈGE D'UN MANUSCRIT

C'est dans les années où Fauteux était conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice qu'il mit la main sur un manuscrit original sur le siège de Québec en 1759. Ce dernier provenait des Archives du Séminaire de Notre-Dame de Québec. Notre historien justifie ainsi la publication en 1921 d'« un des plus précieux [journaux] qui aient encore été mis au jour » :

La note personnelle y est particulièrement apparente. Parmi toutes les relations qui ont été conservées sur la même période, nous n'en connaissons pas qui soient écrites d'un style aussi alerte et qui nous donnent aussi vivement l'impression d'assister à l'agonie du Canada Français<sup>59</sup>.

Les mêmes raisons prévalent pour notre réédition, ainsi que d'autres motifs qui seront exposés plus loin. Ce qui nous a particulièrement intéressés c'est l'énigme que pose ce journal. D'abord, le document lui-même. Fauteux note dans sa préface : « Le manuscrit original [...] appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Saint-Sulpice. » Par ailleurs, Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire de Québec, a produit en fac-similé une page du manuscrit relatant en partie les événements du 5 et 6 juillet 1759<sup>60</sup>. La photographie lui avait été fournie par Fauteux et il l'a utilisée pour comparer les écritures de François-Joseph de Vienne et de l'anonyme. Or, c'est la seule trace que nous ayons aujourd'hui du manuscrit original. Ce dernier, malheureusement, échappe à nos recherches, malgré le long siège que nous lui avons fait. Comment expliquer cette disparition depuis les années 1920 ? En 1931, lors de la fermeture de la Bibliothèque Saint-Sulpice où œuvrait Fauteux depuis 1912, les fonds sont cédés à la Ville de Montréal. Fauteux passe alors d'une institution à l'autre et devient conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal. Notre manuscrit l'y aurait-il alors suivi, transitant par la collection Gagnon de cette bibliothèque, collection passée depuis 2006 à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)<sup>61</sup> ? Cela ne semble pas être le cas<sup>62</sup>.

Lors de nos recherches à l'édifice Gilles-Hocquart du Centre d'archives de Montréal (qui loge un fonds de la Bibliothèque Saint-Sulpice), d'autres relations de ce siège ont été retracées, mais point celle de notre anonyme.



Il en fut de même aux Archives de la Ville de Montréal qui possèdent un important fonds Fauteux. Retour à la case départ: qu’est devenu notre original depuis l’édition Fauteux de 1921? Autre piste possible: compte tenu des liens anciens entre la Bibliothèque de Saint-Sulpice et celle du Collège de Montréal (sur l’avenue Sherbrooke ouest), le manuscrit y aurait-il été conservé? Notre enquête dans ce sens n’a pas plus porté fruit<sup>63</sup>. Comme le texte provenait originellement des Archives du Séminaire à Québec, nous l’y avons aussi recherché, comme on l’a vu plus haut à propos du manuscrit de Hartwell. Toujours est-il que, si notre enquête à Québec et à Montréal ne nous conduisit pas à l’original recherché, elle confirma l’existence dans les archives de nombreux autres récits du siège de Québec, pour la plupart publiés en tout ou en partie, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Restait à vérifier si l’original de ce journal que Fauteux publia en 1921 n’avait pas été copié et déposé dans quelque fonds d’archives en France, peu après le siège de 1759. On sait, en effet, qu’un grand nombre de mémoires et de journaux sur la fin du Régime français furent présentés en 1763, lors du procès intenté devant le Châtelet de Paris contre l’intendant Bigot et ses complices. Versés soit à l’accusation, soit à la défense, ces témoignages relataient les agissements des derniers administrateurs du Régime français (nous verrons que le journal de notre anonyme s’avère assez critique à ce chapitre). Néanmoins, tant aux Archives nationales à Paris qu’au Centre des Archives d’Outre-Mer à Aix-en-Provence, il ne nous a pas été possible de trouver copie de ce journal. Aurait-il transité par les archives britanniques, comme ce fut le cas pour d’autres documents saisis par l’ennemi durant le siège de Québec? Les catalogues de la British Library, comme ceux du British Museum signalent diverses références à la « Quebec Campaign » : essentiellement des imprimés déjà répertoriés au Québec et au Canada<sup>64</sup>. Pour conclure, tout indique dans l’état actuel de nos recherches que le manuscrit de notre journal est demeuré au Québec. On l’imagine « égaré » dans quelque fonds d’archives, au moment des réaménagements successifs des bibliothèques sulpiciennes, municipales et provinciales, puis de la fusion avec les Archives nationales du Québec. Souhaitons que, dans le secret de sa cache, l’original jouisse à tout le moins de conditions de détention idoines et tournons-nous vers son auteur.

## L’AUTEUR EMBUSQUÉ

Au journal introuvable s’attache l’énigme du scripteur. Ægidius Fauteux note dans sa préface :

Ce qui apparaît certain, c’est que l’auteur était ou un écrivain de la marine ou un commis aux écritures. Il nous apprend lui-même qu’il était employé au

magasin du Roi à Québec, mais sans préciser en quelle qualité. Avec deux autres petits détails, le premier sur sa famille et le second sur ses agissements pendant le siège, c'est à peu près tout ce qu'il nous a laissé comme signalement pour le dépister. À l'aide de ces faibles indices, nous avons cru pendant un assez long temps avoir reconnu notre auteur en la personne de François-Joseph de Vienne, garde-magasin du roi à Québec, mais un examen plus minutieux du contexte nous a depuis convaincu que nous faisons fausse route<sup>65</sup>.

De quel contexte s'agit-il? Dans la dernière page du journal, l'anonyme écrit: « [...] le garde magasin a suivy l'armée, un des commis y étoit resté, les ennemis se sont emparés de ce qui s'y est trouvé sans en donner inventaire; il est vrai qu'on ne leur en a point demandé<sup>66</sup> ». Commentant le passage dans sa note 344, Fauteux y perçoit un blâme de la part de l'auteur sur l'attitude du garde-magasin. Cependant, en 1923, dans l'article auquel nous avons référé plus haut, Amédée Gosselin attribue « d'une façon très probable pour ne pas dire certaine » le journal à de Vienne<sup>67</sup>. Pour en arriver à cette conclusion, Gosselin a fait appel à des éléments internes et externes. Il évoque aussi cet indice paratextuel: la présence du patronyme « Berthelot » en forme d'*ex-libris*. Cette piste n'aboutira pas: Gosselin refuse d'accorder la paternité du manuscrit à ce Berthelot, tout comme Fauteux dans sa préface:

Sur le plat intérieur de la couverture du manuscrit, nous lisons ce nom qui semble d'une écriture ancienne, contemporaine même du Journal: Berthelot. Il y a toutes les chances que ce ne soit que le nom d'un des successifs propriétaires du manuscrit, mais est-il, d'un autre côté, tout à fait impossible que ce soit le nom de l'auteur? M. Pierre-Georges Roy [alors archiviste de la Province], qui n'a pu se résoudre aussi facilement que l'éditeur à écarter François-Joseph de Vienne, nous assure qu'il n'y avait, en 1759, aucun Berthelot susceptible d'être l'auteur de ce Journal du siège de Québec<sup>68</sup>.

Toutefois, Fauteux signale la présence en 1758 d'un nommé Berthelot travaillant au bureau du Domaine du Roi<sup>69</sup>. Quoi qu'il en soit, revenons à l'étude interne du texte et à l'argumentation concernant de Vienne. Tout d'abord, notre auteur anonyme mentionne à deux reprises le fait que sa famille, sa femme et cinq de ses enfants, se sont réfugiés près de Québec: « A une heure après midy, j'ai envoyé partie de mes effets à l'Ancienne Lorette, ainsi que de la farine, du lard, et deux de mes petits enfants » (26 juin); « Sur les 3 heures après midy ma femme a party pour se rendre à l'Ancienne Lorette avec 3 de nos enfants [...]» (27 juin). Vérification externe: il se trouve que de Vienne avait à cette époque cinq enfants vivants. Le dernier, écrit l'archiviste, était « âgé de six mois et demi environ<sup>71</sup> ». Par ailleurs, la femme de De Vienne que ce dernier avait épousée en 1748 était née Ursule-Antoinette Vaillant et fut élevée par son beau-père, Noël Noël, avec qui sa mère, Madeleine-Ursule Lajus, veuve d'Antoine Vaillant,

s'était remariée en 1740. Gosselin pense que la famille Lajus devait avoir une propriété à l'Ancienne-Lorette, car le grand-père de madame de Vienne y avait fait baptiser et inhumer deux enfants en 1724 et 1734. De plus, sa mère y fit aussi inhumer un enfant le 3 août 1745.

Autre indice externe, l'anonyme mentionne en date du 25 juillet :

Hyer à 8 heures du soir, les ennemis commencèrent à nous bombarder et canonner vivement depuis ce temps jusqu'à 6 heures du matin ; ils nous ont envoyé 180 bombes ou pots à feu, dont un a enflammé un hangar appartenant à Madame Larche à 40 pieds de ma maison dans lequel j'avais 7 à 800 planches de madriers qui ont été réduits en cendres ainsy que le hangar.

Or, le même jour, le *Journal de Montcalm* fait état d'un hangar qui avait brûlé à la porte Saint-Jean. De Vienne habitait, écrit Gosselin, « sur la rue des Pauvres (côte du Palais), entre les rues Saint-Jean et Sainte-Hélène, aujourd'hui McMahan<sup>72</sup> ». Comme ce secteur est voisin de la porte Saint-Jean, il est fort possible que Montcalm ait voulu dire « près de la porte Saint-Jean ». Gosselin trouva également qu'une veuve Larche avait demeuré rue Saint-Jean en 1744. Le troisième argument externe de Gosselin est le suivant :

Avec M. Fauteux, nous nous sommes vite rendu compte que l'auteur ne pouvait être qu'un des employés du magasin et l'un des premiers sinon le garde lui-même. Un subalterne n'aurait pas écrit avec cette assurance sur les hommes et les choses. C'est, à n'en pas douter, un homme qui a de l'âge et de l'expérience. De plus, il est facile de voir que c'est un habitué de la plume et l'on sait que de Vienne fut écrivain de la marine à Québec, douze années durant, au moins, avant d'être garde-magasin<sup>73</sup>.

Pour corroborer ses dires, Gosselin fait appel à un élément externe, comparant l'écriture de l'anonyme et celle de De Vienne. Il conclut : « Il peut se rencontrer quelques légères différences de l'un à l'autre mais, dans l'ensemble, c'est bien la même écriture<sup>74</sup>. » Ainsi, pour Amédée Gosselin, l'auteur ne pouvait être que de Vienne. Toutefois, malgré la brillante argumentation de Gosselin, des doutes subsistent dans notre esprit, que nous formulerons à présent<sup>75</sup>.

Pour l'archiviste, l'argument « qui prime tous les autres », dit-il, c'était la comparaison des écritures. Il est vrai que Gosselin eut bien en main « quelques feuillets des originaux que de Vienne a laissés ou adressés dans la suite à son chargé d'affaires au Canada, l'abbé Pressart<sup>76</sup> ». Mais Gosselin a-t-il vu le manuscrit original du *Journal* et l'a-t-il examiné dans son ensemble ? Il ne livre dans son étude qu'une page photographiée. De plus, quelle certitude avons-nous que ce document fût autographe ? N'a-t-il pu être recopié par un tiers<sup>77</sup> ? Pourquoi, également, l'auteur du manuscrit, si c'était de Vienne, ne dit-il rien en aucun moment de sa relation avec

Bougainville? Or ce dernier était son cousin. Bougainville était venu loger chez de Vienne dans sa maison de Québec en 1756<sup>78</sup> et lui avait obtenu de l'intendant Bigot son poste de garde-magasin par intérim, poste qu'il occupa de 1756 à 1759<sup>79</sup>. Gosselin évoque aussi une correspondance de Montcalm à Bourlamarque, du 11 juin 1759, selon laquelle « Bougainville était à la Canardière dans la maison de son cousin De Vienne<sup>80</sup> ». En effet, de Vienne y possédait depuis 1757 une propriété avec deux maisons. Or, dans notre *Journal*, on ne trouve aucune allusion à cela. Bougainville n'est pour notre anonyme qu'un militaire français : « 1759, 10 May – Arrivée de Monsieur de Bougainville, colonel des troupes venant de France<sup>81</sup> ». Par ailleurs, en date du 27 août 1759, l'abbé Récher note :

Deux soldats de la colonie ayant été poursuivis, lorsqu'ils désertaient vers le Sault, l'un a été tué d'un coup de fusil, et l'autre étant repris a eu la tête cassée au camp devant la maison de M. de Vienne qu'occupe M. de Vaudreuil<sup>82</sup>.

Or, dans notre *Journal*, l'auteur écrit cette phrase lapidaire : « On vient de casser la tête à un soldat de la marine arrêté le 24 en désertant aux ennemis. » De Vienne n'eût-il pas rédigé ainsi la nouvelle : « On vient de casser la tête, devant ma maison, à un soldat », etc.? Enfin, comme l'avait noté Fauteux, pourquoi de Vienne, s'il était bien l'auteur, semblerait-il critiquer l'attitude du garde-magasin le 14 septembre? On lit alors en effet : « en vérité cela fait horreur et jamais on avoit tant connu de canailles comme il y en a ; le garde magasin a suivy l'armée [...] ». En effet, pourquoi de Vienne parlerait-il de lui à la troisième personne? Pourquoi ne signerait-il pas son manuscrit? Pourquoi gommerait-il pratiquement tous les indices qui permettraient de l'identifier à part deux ou trois? Pourquoi voudrait-il rester anonyme? Laissons pour l'instant ces questions en suspens et adoptons la démarche que Fauteux lui-même avait suivie pour « démasquer » le sieur de C.

## LES AUTEURS POSSIBLES

Nous avons entrepris une étude externe pour tenter de retracer les personnages qui auraient pu tenir ce *Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759*. À cette fin, nous avons dressé la liste des écrivains potentiels susceptibles d'avoir eu accès aux mêmes informations que notre auteur et nous avons aussi comparé sa relation avec d'autres journaux connus qui couvraient les mêmes événements. L'auteur du manuscrit est pour nous quelqu'un d'assez important dans l'organigramme de la colonie<sup>83</sup>. Ainsi, il semble assister le 25 mai à un conseil « où tous les capitaines de vaisseaux ont été invités ». Ce conseil, nous dit Montcalm,

se tient tous les soirs chez M. le marquis de Vaudreuil. Notre anonyme semble présent à celui du 26 mai. Remarquons toutefois qu’il ne rend pas compte, comme Montcalm, des conseils du 1<sup>er</sup> et du 22 juin. En revanche, notre homme assiste le 27 mai à une conférence où « le Sieur Courval a proposé de faire des cajeux [...] ». Il résume aussi le conseil des généraux du 9 juin et assiste à la revue des miliciens du 17 juin. Il est également au courant des dépositions des prisonniers et des déserteurs, comme en témoignent de multiples notations, dont, à titre d’exemples, celles des 7 juillet et 5 septembre. Notre anonyme a aussi accès à tous les courriers : « Nous venons d’apprendre par un courrier de Montréal que les forts de Carillon et St Frédéric [...] » (5 août). Il connaît également fort bien les magasins du roi : « [...] nous équipons au magasin tout le monde, prestres, moines, picqueurs [...] » (15 juin) ; ou encore : « Nous venons d’équiper de pied en cap au magasin du Roy 35 séminaristes, ainsi que des armes et des munitions qu’on leur a données » (18 juin). Le mois suivant : « Nous avons déserté du magasin du Roy, la place n’étant plus tenable et nous avons été camper dans la prairie de M. Hyché ; MM. le controlleur et le trésorier y sont venus aussy » (16 juillet).

Si la lecture attentive du *Journal* induit que notre anonyme travaillait au bureau de la Marine, ne s’agirait-il pas de Guillaume Guillimin, conseiller au Conseil Souverain et juge de l’Amirauté, ou encore de Jean-Claude Louet fils, greffier de la même Amirauté ? Par ailleurs, nous savons que notre anonyme fait aussi du négoce, car il possède des matériaux de construction : « Cette même nuit 5 boulets et un pot feu ont tombé, la plus loin à 40 pieds de ma maison ; j’ai eu plus de 50 planches de cassées par une dans un hangar » (21 juillet). Et, quatre jours plus tard, on l’a vu plus haut, il déplorait la perte de « 7 à 800 planches de madriers ». Ce nombre est considérable : servaient-elles à la construction de bateaux ? S’agit-il d’un employé du bureau de la Marine également négociant ? Ce cumul de fonctions était alors monnaie courante dans la colonie<sup>84</sup>. Mais combien étaient-ils à s’y livrer, tout en tenant un journal aussi informé de la conjoncture politique, militaire, économique et administrative de la colonie ?

La recherche de l’identité de notre auteur nous a conduits dans divers fonds d’archives, tant à Québec qu’à Montréal et en France, comme nous l’évoquions plus haut. Il s’agissait pour nous, tout en traquant l’original du journal, de documenter les indices laissés par l’auteur sur ses occupations, sa famille et ses domiciles<sup>85</sup>. Les archives du cadastre municipal de Québec, le papier-terrier de Lemaître-Lamorille en 1758<sup>86</sup> et le recensement de 1744<sup>87</sup> permettent d’appréhender la configuration de la ville et les propriétaires qui l’occupaient à la fin du Régime français. Toutefois, il ne nous a pas été possible de retracer un voisin de madame Larche correspondant

exactement au profil de notre diariste<sup>88</sup>. Encore fallait-il comparer ce profil avec ceux des gens de plumes de l'époque. Mais que dire de l'organigramme des employés et des officiers généraux de la colonie<sup>89</sup>? Commissaires et contrôleurs de la Marine, membres du Conseil souverain, écrivains principaux et ordinaires, garde-magasins, commis : autant de personnages et de fonctions que nous n'avons pu démêler qu'avec l'aide précieuse de M. Yvon Desloges, historien de Parcs Canada et fin connaisseur de la Ville de Québec<sup>90</sup>. Nous lui avons soumis une liste d'auteurs potentiels et nos remarques sur le milieu de travail ainsi que sur la famille de notre inconnu. Nous le remercions pour ses précieux avis résumés ici<sup>91</sup>.

Selon Yvon Desloges, l'auteur est assurément quelqu'un qui travaille au bureau de la Marine de Québec ou qui gravite dans cet environnement, en raison des descriptions qu'il nous donne : « Une bombe a tombé sur la potasse et a manqué d'y communiquer le feu, par de l'étope qui étoit près de là » (15 août). Or, note Desloges, le bâtiment de la Potasse se situait tout à côté de celui des magasins du roi. Par deux commentaires du *Journal*, on sait également qu'il a au moins cinq enfants dont deux sont à l'Ancienne-Lorette sans la présence de leurs parents. On peut supputer qu'ils ont été envoyés dans la famille immédiate. Par ailleurs, le commentaire sur Faribault en date du 13 juin laisse entrevoir que l'auteur lui est soit hiérarchiquement supérieur, soit un proche collaborateur. Où se situe donc notre auteur dans la « grille salariale » du personnel concerné? Dans un relevé des « gages et appointements d'employés », Vaudreuil recense les divers bureaux de la Marine à Québec<sup>92</sup>. En ressort la nomenclature suivante :

- Bureau de l'intendance : La Gruëlle et Brassard (Descheneaux);
- Bureau des fonds et décharges : Le Picard<sup>93</sup>, de Guippeville, Joseph Corbin, Gaucher, Imbert<sup>94</sup>, Louvel, Pilliamet, Poudret, Courville, Laporte, Berrey;
- Bureau de contrôle : David Corbin, Faribault, Le Moine, Parent;
- Bureau des troupes : Faucher, Guitton, Martel, Largeau;
- Bureau du trésor : La Rochette (trésorier des troupes de terre); La Nouiller, La Fargue;
- Bureau des magasins à Québec : Dufrayne.

Selon ce document, observe Desloges, Faribault aurait un statut important – sans être écrivain principal –, car ses émoluments se montent à 1200 livres par an, alors que le meilleur salaire est alors de 1500 livres. Or, si notre auteur lui est supérieur hiérarchiquement, ses émoluments doivent être plus élevés. Contemporain du précédent, un second document consigne les noms des officiers généraux et leurs appointements<sup>95</sup>. Après

les noms de Vaudreuil et de Bigot, apparaissent les noms de Querdisien, commissaire de la Marine – arrivé récemment à Québec –, de De Villiers, écrivain principal et contrôleur – arrivé en 1756 –, de Martel, écrivain principal – nommé à Montréal –, de Landriève – nommé en poste à Montréal – et de Jacques-François Barbel, écrivains principaux. Ce dernier n’étant pas marié, il ne peut être notre inconnu. Quant aux autres employés du premier document, à part trois d’entre eux, et si l’on utilise le discriminant du nombre d’enfants (cinq), tous sont éliminés. Les frères Corbin, eux, qui étaient des charpentiers du roi, seraient morts au moment du siège de Québec.

Quant à Brassard Descheneaux, nous pouvons difficilement le retenir. Outre le fait que sa belle-famille vit sur la rive sud et non à l’Ancienne-Lorette, cet écrivain de la Marine et secrétaire de Bigot fut trop compromis dans la fameuse affaire du Canada. Il devint l’un des principaux accusés et condamné par contumace en 1763 à être « banni de la ville de Paris pour cinq ans, et condamné à une amende de cinq cents livres et une restitution de trois cent mille livres », écrit Pierre-Georges Roy<sup>96</sup>. Cela ne correspond guère au portrait que trace de lui-même l’auteur du *Journal*, comme nous le verrons plus loin. Roy signale aussi que, pendant qu’il amassait sa fortune par ses prévarications, Brassard Descheneaux vivait fort modestement, ce qu’il ne fit plus sous le Régime anglais. Homme à deux visages, selon de Courville : il « [...] étoit vain, ambitieux, insupportable par ses hauteurs, et surtout avoit une envie si démesurée d’amasser de grands biens, que son proverbe ordinaire étoit de dire : “ qu’il en prendrait jusque sur les autels<sup>97</sup> ” ». Le Janus réussit à se faire réhabiliter d’une certaine façon puisque sa sentence fut réduite en 1767. Il mena par la suite une vie rangée de riche notable possesseur de seigneuries et fut marguillier de la paroisse Notre-Dame de Québec. Signalons toutefois un point intéressant qui permettrait de maintenir malgré tout Brassard Descheneaux dans la liste des auteurs potentiels : lors de son décès, en 1793, l’acte d’inhumation est cosigné par nul autre que Michel-Amable Berthelot<sup>98</sup>, le possible détenteur du *Journal du siège*, selon Gosselin. Si Berthelot s’avérait bien un proche de Brassard Descheneaux, il aurait pu obtenir alors le manuscrit du *Journal* que son ami avait écrit et conservé durant toutes ces années... Cette hypothèse supposerait, il est vrai, que notre anonyme cachât bien son jeu dans le *Journal* (l’homme à deux visages que dénonçait de Courville).

Parmi les auteurs potentiels en raison de leur rôle dans l’administration coloniale et qui ne sont pas mentionnés sur les deux documents précédents, figurent, explique Desloges :

- François Daine – lieutenant général civil et criminel de la Prévôté – qui a des enfants trop âgés ;
- Guillaume Guillimin et Jean-Claude Louet fils qui n’ont pas le nombre d’enfants requis ;
- François Foucault et Nicolas Boisseau qui n’ont pas de très jeunes enfants ;
- Guillaume Estèbe, du Conseil Souverain, qui a plusieurs enfants dont deux en bas âge, mais dont la belle-famille n’habite pas l’Ancienne-Lorette ;
- Michel Bénard, du Conseil Souverain, lui, n’a qu’un enfant.

Aucun de ces derniers fonctionnaires ne satisfait au discriminant familial. En somme, sur l’ensemble des listes disponibles, seul un employé se qualifie. Yvon Desloges conclut pour sa part :

Selon le commentaire de M<sup>br</sup> Gosselin, et après vérifications dans les fichiers du PRDH, il est vrai que François-Joseph de Vienne a cinq enfants vivants et de la famille à l’Ancienne-Lorette, par le biais de sa femme ; d’ailleurs il y fait inhumer l’un de ses enfants en 1752. Ses enfants, à l’été 1759, ont respectivement 10, 6, 5, 3 ans et le dernier, 6 mois. Bref, seul de Vienne parmi les membres connus du bureau de la Marine se qualifie comme auteur anonyme [...]<sup>99</sup>.

On le voit : quatre-vingt cinq ans après Gosselin, Yvon Desloges parvient à la même conclusion<sup>100</sup> !

## L’HYPOTHÈSE DE VIENNE

À l’appui de l’hypothèse De Vienne, reconnaissons qu’il pourrait y avoir un lien entre la famille Berthelot et de Vienne, lien qui expliquerait le nom du propriétaire sur le plat intérieur de la couverture du manuscrit. En effet, le *Bulletin des recherches historiques* de janvier 1935 sur la famille Berthelot signale des enfants de Charles Berthelot (1731-1803) enterrés à l’Ancienne-Lorette<sup>101</sup>. Ce lien est fort ténu, mais d’autres éléments confortent cette piste de recherche que nous explorerons à présent en cernant au plus près la personnalité de De Vienne. Né à Paris vers 1711, le futur garde-magasin intérimaire était venu en Nouvelle-France en 1738 pour des raisons inconnues, écrivait en 1980 François Rousseau<sup>102</sup>. Tout récemment, pourtant, l’ouvrage de Josianne Paul, que nous signale Yvon Desloges, ouvre de nouvelles perspectives sur la venue du jeune homme alors âgé d’environ vingt-sept ans. Desloges observe que Josianne Paul recense notre individu dans la liste de ses *Exilés au nom du roi. Les fils de famille et les faux sauniers en Nouvelle-France, 1723-1749*<sup>103</sup>. On ignore les motifs précis



de cette sanction familiale pour de Vienne, mais cela expliquerait peut-être sa discrétion, par la suite : son passé trouble l’enjoindrait-il à ne pas s’exposer inutilement, vingt ans plus tard, dans un écrit mettant en cause la gestion de la colonie en 1759 ? De Vienne cèlerait alors son identité en parlant de lui à la troisième personne (à propos du garde-magasin, le 14 septembre), tout en glissant sur sa famille un certain nombre d’indices. Ces derniers lui permettraient ultérieurement, si le besoin s’en faisait sentir, de se réapproprier son *Journal*. Nous avons vu que le sieur de Courville n’en use pas autrement en laissant suffisamment de marques (dont l’initiale et le blason) pour se faire reconnaître quelques années plus tard. Reste le problème de cet exil que Desloges commente ainsi :

Puisque de Vienne est exilé, en théorie, il ne peut retourner en France ; mais il y meurt. Est-ce que la conquête efface l’exil obligatoire ? Il faut en douter. Ne serait-ce la raison pour laquelle il veut conserver son anonymat ? Les indices personnels sur sa vie au Canada qu’il dévoile dans son journal ne permettent pas de deviner qu’il s’agit d’un « fils de famille » selon l’expression consacrée. Ce faisant, il peut se prémunir de cet anonymat pour retourner en France<sup>104</sup>.

Reprenons donc le parcours de François-Joseph de Vienne. Il fut incorporé comme soldat des troupes de la Marine jusqu’en 1744 ; cependant dès 1740 il travaillait dans les bureaux de l’intendance à Québec<sup>105</sup>. On lui connaît parallèlement des activités dans le commerce, alors qu’il s’associe à un certain Pierre Glemet, au début des années 1750. Leur concession de l’anse Saint-Clair est dans la baie de Phélypeaux (actuelle Basse-Côte-Nord). Elle fait l’objet d’une contestation, mais ils obtiennent bientôt satisfaction. Si nous soulignons cet épisode, c’est qu’il met en scène un certain Pellegrin grâce auquel les associés retrouvent en septembre 1754 la pleine possession de leur bien<sup>106</sup>. Or ce Gabriel Pellegrin apparaît dans notre *Journal* sous l’orthographe Pelgrin et tout indique qu’il s’agit du même homme : l’un des seuls à échapper aux railleries de notre diariste<sup>107</sup>. Voici ce que nous lisons sur lui, le 29 juin 1759 :

Je ne puis en vérité comprendre pourquoy M. Pel[le]grin n’est pas employé ; cent et cent fois il a fait offre de ses services et de ses lumières, il paroît qu’on n’en veut pas absolument ; c’est cependant un parfait honneste homme ; si j’osois je dirais que c’est cette qualité qui l’empêche d’avoir de l’occupation ; je pense en outre qu’il y a des personnes qui approchent du cabinet et de qui en partie les ordres sont émanés, qui sont très pernicieux au bien de l’Etat, ce qui fait que très souvent on adopte dans les conseils le faux pour le vrai ; je souhaite de tout mon cœur me tromper et que la suite me dissuade de ce que je pense.

Dans sa notice biographique sur Pellegrin<sup>108</sup>, James S. Pritchard (qui cite aussi notre *Journal*), confirme le jugement très favorable sur cet homme

qui avait aidé de Vienne en 1754 et qui trouvait ainsi grâce à ses yeux cinq années plus tard.

En 1756, de Vienne obtient le poste de garde-magasin grâce à son cousin Bougainville. Ce dernier le décrit ainsi dans une lettre datée du 4 juin 1756, envoyée à son frère : « [...] sa maison est une des plus jolies et des mieux meublées de Québec, et j'ai eu le plaisir de voir qu'il est aimé et estimé de tout le monde<sup>109</sup> ». Dans une autre lettre du 3 juillet 1757, le ton est des plus élogieux : « J'ai passé trois mois de l'hiver chez de Vienne. Je ne saurais en dire trop de bien. Bon père, bon mari, grand travailleur, honnête homme, délicat sur la probité, il a l'estime générale et la mérite. » Enfin, dans sa missive du 9 novembre de la même année à M<sup>me</sup> Hérault de Séchelles, Bougainville écrit : « Il sert ici le Roi depuis 20 ans et tout le monde attesterait qu'il le sert bien et avec une probité d'autant plus louable dans ce pays qu'il résiste à l'occasion et à l'exemple. » Si l'on en croit Bougainville, de Vienne s'avérait un fort honnête homme. S'il fut, comme d'autres, appelé à témoigner lors de l'affaire Bigot, c'est qu'il exerçait ses fonctions sous l'autorité de l'intendant et qu'il pâtit de règlements de comptes, comme une bonne part des quelque quatre-vingts autres accusés<sup>110</sup>. Pierre-Georges Roy ne croit pas à sa culpabilité et de Vienne ne figure pas dans la liste des cinquante-quatre accusés du jugement rendu le 10 décembre 1763<sup>111</sup>. À l'automne 1764, après avoir réglé ses affaires à Québec, de Vienne partit pour la France avec sa famille et s'installa près de Saint-Malo, à Saint-Sevan. On ne sait plus rien de lui à partir de 1775.

## **CE PORTRAIT DE DE VIENNE CORRESPOND-IL À CELUI DE L'AUTEUR DU JOURNAL ?**

Nos dernières réflexions permettront de comparer ce portrait de De Vienne avec le profil psychologique et moral, voire littéraire de notre anonyme. Nous savons déjà quel était son rôle dans la colonie. Cet homme bien informé à qui rien n'échappe des manœuvres guerrières comme des manigances administratives est aussi un bon père de famille. Tout en assumant ses tâches professionnelles et en veillant à son hangar, il s'inquiète pour sa femme et ses enfants et, surtout, il s'acquitte scrupuleusement de son travail de chroniqueur. Non seulement livre-t-il d'abondants détails sur la vie quotidienne durant le siège, mais, comme le note Fauteux, le style est alerte et l'on prend un réel plaisir à lire ces pages dont le pathétique est toujours pondéré par l'humour. C'est même cette tension entre le drame et, parfois, la drôlerie du propos qui confère tout son sel au journal. Tout en plaignant les victimes des bombardements, l'homme ne

manque pas d’esprit d’observation... ni d’esprit tout court. Ainsi de ce trait décoché contre un employé du bureau de contrôle : « Le Sieur Faribault [...] a eu son congé ce jourd’huy : c’est en vérité un original dont je n’ai jamais vu de copie » (13 juin). Les marques d’humour parsèment la chronique, qu’il s’agisse de Vaudreuil ou des ennemis. Commentaire sur les dépenses consenties pour vêtir des serviteurs (ou « hoquetons ») :

À 7 heures du matin nous avons équipé en guerre, tel est le titre de l’ordre les 4 hoctons de M. l’intendant, savoir de chacun un capot, 3 chemises de coton, une culotte de panne et 2 paires souliers de bœuf tannés. Avec pareilles armes on peut se défendre (25 juin).

Ailleurs, c’est la formulation choisie pour dépeindre l’aggravation des tirs anglais : « [...] cependant ils commencent à partager leurs faveurs sur tous les quartiers de la ville ; ils ne veulent pas faire de jaloux » (10 août).

De tels effets de style n’apparaissent guère dans les journaux du notaire Panet ou du curé Récher dont l’écriture plus transitive finit par créer une forme de monotonie. Par leur ton dénonciateur, les *Mémoires* de Courville se rapprocheraient davantage de notre *Journal*, mais ils s’en écartent nettement par la dureté du propos, quasi pamphlétaire chez de Courville. Notre auteur, pour sa part, suggère plus qu’il n’affirme et fait preuve de plus d’empathie quand il s’agit d’exposer les causes de cette catastrophe annoncée. Cela ne l’empêche pas d’épingler un à un certains détails révélateurs du climat durant le siège. Notre homme apparaît dès la première page du *Journal* comme très précis, minutieux à la manière d’un notaire, d’un greffier. Il note tout, le temps, les courriers qu’il cite avec exactitude ; il reproduit les dépositions des prisonniers *in extenso* (7 juin), rapporte avec fidélité les paroles des déserteurs en usant du style indirect. Il ponctue souvent avec : « voilà ce que j’ai sçu de cette déposition » (7 juillet), ou « voicy ce que je sçais de leurs dépositions, qu’ils n’ont jamais eu que 500 hommes dans leurs bâtimens [...], mais que depuis ce tems on en avoit ôté et qu’il n’en restoit actuellement que 300 » (4 août). C’est justement cet emploi du style indirect qui fait la force du journal. Il y a simultanément entre l’action et l’écrit. Le lecteur a l’impression d’être présent, de vivre au cœur du siège. L’effet d’indéniable authenticité repose sur ce choix stylistique. Nous frappe aussi l’honnêteté intellectuelle de l’écrivain. Quand il ne sait pas, il le dit : « Il vient d’arriver un courrier d’en bas ; j’ignore ce qu’il rapporte » (8 août). Il consigne aussi l’avancement des travaux des fortifications, la construction des ponts, des batteries, la disposition des troupes le 8 juillet, les blessés, les morts civils<sup>112</sup>, la tension entre soldats et miliciens (13 juin). Nous avons même droit à des détails anodins comme :

Aujourd'hui pour la première fois les hommes de la cavalerie ont entré dans la ville et ont été au château. C'est MM. de la Roche Beaucourt et de St. Romme qui en sont les capitaines; leur uniforme est bleu avec paremens et collet rouge, et croise sur l'estomach » (13 juin).

Il commente aussi finement la stratégie suivie par les officiers :

A 3 heures après midy, un courrier nous apprend que 7 chaloupes anglaises sondent et balisent la traverse; tout leur est favorable, ils ne trouvent aucune opposition dans l'exécution de leur projet. Cependant nous avons des frégattes qui auraient suffi pour cette expédition, et si alors nous eussions été foibles, les vents qui auraient amené les ennemis nous auraient servy pour la retraite. Cependant nous sommes obligés de croire que cela ne se pouvait pas puisqu'on ne l'a pas fait (9 juin).

Il y a sur ce quay deux batteries dont une de 3 pièces de 24 qui bat dans l'entrée du bassin et dans la rade et la 2<sup>e</sup> est derrière la frégatte; elle est de 4 pièces de 8; celle-cy bat dans la rade ou elle ne ferait pas grand mal; suivant moy cette partie me parait très foible; je ne puis m'imaginer pourquoi on y travaille pas; il faut apparemment qu'on ne le croye pas nécessaire, mais on peut se tromper, car les vaisseaux ennemis peuvent parfaitement passer avec un bon vent, et d'ailleurs un vaisseau ne coule pas quand bien même il est touché. Enfin la fin nous apprendra le reste (23 juin).

Le 29 juin, il émet des doutes sur une attaque de l'armée anglaise à Beauport. Dès le 8 juillet, il s'inquiète pour l'Anse des Mères: « Du costé de l'Anse des Mères nous y avons 3 à 400 hommes et quelques sauvages; cet endroit est fortifié naturellement, mais je ne puis m'empêcher de craindre pour cette partie. » Cette connaissance des tactiques militaires l'amène sur le terrain de la critique des généraux :

On commence à découvrir les maisons du Sault au matelot ou du moins celles qui se trouvent sous la volée de canons. Je pense qu'il serait très à propos de le faire à toutes les maisons de la Basse Ville, afin de prévenir par là les incendies qui me paraissent inévitables si les ennemis établissent des batteries à la Basse Ville. Cependant l'on doit avec juste raison s'en rapporter aux généraux qui doivent prévoir à tout; je crains qu'ils se trompent (23 juin).

Quelques-uns rapportent que les ennemis débarquent de l'artillerie à la pointe de Lévy; cette partie est bien menaçante et beaucoup à craindre pour la place, mais en vérité on n'y fait pas plus d'attention que s'il n'y avait aucun risque à courir de ce costé là (1<sup>er</sup> juillet).

Bientôt, sa critique se généralisera : il relèvera la négligence de l'armée dans le stockage des munitions (18 juillet). Ce jour-là, nous le voyons aussi compatir aux misères vécues par la capitale :

Il est bien fâcheux de voir écraser journellement cette pauvre ville sans même qu'on riposte de la moindre chose; je ne sais en vérité pour quel tems on

réserve les munitions ; c'est en vérité pitoyable de voir les dégast qu'il y a dans cette pauvre place.

Sur les dommages infligés à la population, le verdict est implacable. L'homme sait aussi faire preuve de sentiment envers « cette pauvre colonie » (21 juillet) et « la pauvre ville de Québec » (8 juillet). Ailleurs, il dénonce l'inexpérience des miliciens ou leur manque de discipline (21 juin), l'ignorance des artilleurs (17 août), l'absence de vigilance des soldats qui laissent remonter jusqu'à l'Anse des Mères des navires anglais (19 juillet). Il s'en prend aussi à la guerre de dentelles que se livrent Anglais et Français (24 juillet) et déplore amèrement le laisser-faire, face aux Anglais à qui « on permet tout » :

La conduite de nos généraux et l'inaction de nos troupes et miliciens me fait en vérité désespérer du salut de cette pauvre colonie ; les ennemis ont débarqué en premier lieu à l'Isle d'Orléans, ensuite à la Pointe de Lévy, au Sault, à la Pointe-aux-Trembles et à Deschambeaux sans que personne se soit pour ainsi dire opposé ; je ne sçais pas à présent où il ont dessein d'aller, mais en vérité je pense qu'ils yront partout où ils voudront (21 juillet).

À mesure que les choses empirent, l'irritation l'emporte chez le chroniqueur. Comment tolérer l'absence de riposte, ou bien la maladresse de nos tirs (6 septembre) ? Et que dire de la désorganisation fatale du 13 septembre ? Outre le relevé de ces erreurs, l'auteur y va d'une sévère critique de la gabegie généralisée :

Nous équipons au magasin tout le monde, prestres, moines, picqueurs, etc., il est en vérité surprenant que dans un tems aussy critique que celui d'à présent, on prodigue de cet façon les marchandises du Roy [...] (15 juin).

Je pense aussi qu'il se commet un abus considérable dans la délivrance des vivres ; nous avons ordre de délivrer pour ainsi dire sur toutes les signatures. Il n'y a aucune revue ny de commissaires ny d'autres ; tout le monde tire à sa fantaisie ; je crains beaucoup qu'on ne soit la dupe de tant de confiance, d'autant que ces sortes de provisions devraient être de la plus grande économie, premièrement étant une chose qui coûte beaucoup au Roy, secondement nous courons risques d'avoir pour longtems les ennemis sur les bras, et troisièmement parce que je croy qu'il n'y a pas autant de vivres comme beaucoup de personnes se l'imaginent (29 juin).

Cet esprit critique hypertrophié amènera le diariste sur le terrain de la raillerie. Que de sarcasmes envers des hommes comme de La Naudière<sup>13</sup> :

Du même jour, nous apprenons par le Sieur Pommereau détaché aux ordres de M. de la Naudière, que le 27 du présent, les vaisseaux anglois étoient venus mouiller à l'Isle aux Coudres, qu'ils y sont au nombre de 13 ou 14, mais qu'il ne sçait pas précisément s'il y a beaucoup de vaisseaux de guerre, qu'aussitôt

que le dit M. de la Naudière les avoit vus venir à ce mouillage, il ne s'étoit occupé que de sa retraite qui s'est faite avec beaucoup de précipitation, abandonnant armes, munitions, ainsy que du monde, sur la dite Isle [...] (30 mai).

M. de la Naudière qui étoit chargé de l'opération des cajoux vient d'arriver icy, sans avoir rien fait, cy ce n'est qu'en remontant il a fait brusler tout ce qu'il pouvait y en avoir de faits, de crainte que les ennemis ne profitassent de ces travaux pour s'en servir contre nous; cette conduite est des plus louables (1<sup>er</sup> juin).

L'auteur raille également de Lotbinière: « On en a construit un autre [pont] sur la rivière du Cap Rouge, c'est de l'invention de M. de Lotbinière, ce sera sans doute un chef-d'œuvre » (4 juin). Le Mercier n'y coupe pas, lui non plus:

M. le Mercier, commandant d'artillerie, vient de partir avec 4 pièces de canon de 12 et une forge pour battre les vaisseaux anglois qui sont mouillés à St. François; je crains fort qu'il ne leur fasse pas beaucoup de mal et je pense qu'il ferait mieux de rester icy; du moins on ne se moquerait pas de luy (juin 16).

Même ironie le 18 juin. Le 4 juillet, Le Mercier est surnommé « l'omnis homo ». L'auteur ne rate pas non plus Berthelot (juin 16). Quant à Cadet (âme damnée de Bigot et principal artisan de tous les trafics):

Suivant toutes les aparences le projet du munitionnaire qui devoit avec ces vaisseaux prendre ceux des ennemis qui sont en haut vat tomber de lui-même, de la façon dont on manœuvre et la conduite de ceux qui s'y emploient, il n'est pas surprenant qu'on ne réussisse pas, les bouchers sont fait pour tuer des bœufs et non pour commander des armées, à moins que ce ne soit des armées cornues (28 août).

On le voit, ce fonctionnaire consciencieux émet des jugements sévères sur ses supérieurs et cette attitude explique peut-être l'absence de signature dans son journal. N'était-il pas compromettant pour lui d'assumer ouvertement la paternité du texte en cette période de crise? Car si l'homme s'en prend à la hiérarchie civile, il ne ménage pas non plus les autorités militaires. Bougainville n'est pas épargné pour son flegme du 29 août, alors qu'on lui signalait un mouvement de troupes anglaises d'environ 3 000 hommes. L'intendant lui-même surprend par sa conduite du 13 septembre: « Pendant l'action M. de Vaudreuil a paru sur la coste étant en calèche, sa vue n'a fait qu'augmenter la déroute, et lui-même a décampé aussitôt et a repassé le pont de la petite rivière [...]. » Quant à l'impulsivité de Montcalm, enfin, elle laisse pour le moins perplexe notre auteur:

M. de Montcalm impatient de ce que son monde ne venoit pas, ignorant que M. de Vaudreuil les faisoit arrêter au pont de la petite rivière quoi qu'il n'eust tout au plus que 2500 ou 3000 hommes il prit la résolution d'alér attaquer

les ennemis; les troupes de terre marchoient au centre et celle de la marine et les canadiens étoient sur les ailes, il fut donc dans cet ordre à la demie portée du fusils des ennemis qui les attendoient de pied ferme et la plus grande partie un genoux en terre: ce fut alors que le grand feu commença de part et d’autre, mais après deux ou trois décharges de nos troupes ils firent un demy tour à droite et plièrent. M. de Montcalm ayant été blessé au bras les ennemis avancèrent aussitôt sur nos troupes et bientôt après M. de Montcalm reçut une autre blessure mortelle. C’est alors que la déroute fut complète.

## CHRONIQUE D’UNE DÉFAITE ANNONCÉE

À la relecture du *Journal*, comment ne pas s’aviser que, dès les premières pages, l’auteur est assailli par le doute, rongé par un pessimisme croissant, voire un certain défaitisme<sup>114</sup>. On le perçoit dans l’affaire des brûlots, le 26 mai, mais aussi tout au long de son récit qui aurait pu porter comme sous-titre « Chronique d’une défaite annoncée » :

Il court icy un bruit que 5 de nos canonniers que nous avons à Carillon ont sauté dans un magasin dans lequel ils chargeaient des bombes; on ajoute aussy qu’il y a un officier; Dieu veuille que cette nouvelle se détruise, mais je crains beaucoup que non, mais les événements fâcheux ont presque toujours des avant courriers (19 juin).

Je ne puis m’imaginer malgré les grands préparatifs qu’on fait pour incendier la flotte ennemie, qu’on pourra réussir; il y a longtems qu’il est fait mention de cajeux en Canada; d’ailleurs une flotte en pays ennemi se tient bien sur ses gardes (21 juin).

[...] mais je ne puis m’empêcher de penser que cet endroit dont ils s’emparent sera funeste à la ville (6 juillet).

On a même parfois l’impression que le journal a été revu après les événements et que la fin prochaine de la colonie hante déjà l’auteur et court entre ses lignes. Nous lisons le 28 juin: « *la suite* nous apprendra le reste ». Le 15 juillet, au plus fort d’un bombardement, il écrit (nous soulignons) :

[...] une femme a été écrasée dans la maison de M. Gaspé par une bombe qui a tombé dedans; ils continuent toujours le même jeu et nous avons à présent plus de trente maisons ou églises d’écrasées, *mais cela n’est encore rien au prix de ce qu’il nous arrivera* [...].

Devenu fataliste au spectacle de la dégradation inéluctable de la situation militaire et morale de la colonie, le croyant n’a plus qu’à implorer la divinité: « Dieu veuille que toutes ces calamités finissent bientôt » (2 août). S’en remettant alors à « la sainte volonté de Dieu », il clôture son *Journal* par un « Amen » à l’effet testamentaire :

En lisant ce journal on y verra avec honte les fautes grossières qui ont été faites dans cette campagne; il semble que d'accord avec les ennemis on se soit étudié à leur procurer les moyens de nous prendre avec facilité; rien ne nous le prouve mieux que l'action du 13 [septembre] ainsi que la reddition de la place le 18; ce sera à jamais des témoins injurieux contre les armes de la France. Je ne vois plus lieu de nous rendre à nous mêmes, il n'y a qu'une bonne et heureuse paix qui peut nous procurer cette douce et agréable tranquillité; je la souhaite de tout mon cœur pourvu que ce soit la sainte volonté de Dieu. Amen.

Comment, en effet, ne pas voir dans cette chute narrative une forme de testament personnel et politique? Mais son vœu testamentaire ne sera point exaucé. En 1763, quand la France aura finalement choisi de céder le Canada, Mère de la Visitation adressera à l'ex-métropole une réclamation pour les frais encourus à l'Hôpital général. Et la religieuse canadienne d'évoquer alors :

[cette] paix que l'on vient de conclure et sur laquelle nous gémissons en voyant perdre a cette Infortuné colonie le glorieux titre de la nouvelle france. Elle en seroit encore en possession si le canadien toujours victorieux des anglois avoit ete seul a la deffendre [...] <sup>15</sup>.

L'auteur de notre *Journal* ne s'exprime pas avec la même amertume, mais le chagrin qu'il ressent à l'ultime page de son récit nous incline encore une fois à le croire canadien. Rappelons que de nombreux indices militent dans ce sens <sup>16</sup>. Il peut déplorer l'inexpérience de certains miliciens, mais on le sent très proche de la population et compatissant à ses peines, comme aux affronts subis par la « pauvre ville » de Québec. En revanche, on l'a vu fort critique à l'égard des stratèges français. Le 8 juin, il leur reprochait avec ironie de faire passer l'esprit de corps avant l'intérêt du Roi :

Nos généreux ont eu la complaisance de faire habiller de pied en cap aux dépens de Sa Majesté les 3 officiers anglois nouvellement prisonniers; il est vray qu'ils avoient été pris avec leurs habits d'été, ce qui a contribué à leur en faire faire d'hyver; cette générosité est un peu coûteuse dans le temps où nous sommes, mais elle n'est pas surprenante de la part des François.

Que dire enfin de cette pointe lancée le 30 mai à propos d'un témoignage quelque peu chauvin portant sur une défaite anglaise: « C'est assez pour que l'on soit François pour tourner les choses à notre avantage » ?

Comme bien d'autres Canadiens affligés par la perte de la colonie, mais infiniment mieux placés qu'eux pour en mesurer l'ampleur, notre inconnu a vécu les derniers mois, les dernières heures, avec une étonnante lucidité. Aussi voulait-il la communiquer. « En lisant ce journal, on y verra [...] », écrit-il: c'est dire qu'il ne le tenait pas pour lui seul. S'il n'était pas intime, ce journal, à qui espérait-il l'adresser? Quel type de lecteur pouvait



donc apprécier cette chronique sans se sentir visé de quelque façon par telle ou telle « faute grossière » qu’on y fustigeait? Aucun, probablement. D’où la double contrainte à laquelle s’exposait le scripteur: dire pour dédire sans se dédire soi-même, lui qui, probablement, était si proche du pouvoir. Complice, alors? Oui, s’il s’était tu (qui ne dit mot consent). Mais notre homme a choisi de parler, ou plutôt d’écrire sous cette double contrainte. Elle ne lui laissait qu’une option: dénoncer sans se dénoncer, dire « non » sans livrer son nom. Ne pas signer mais signifier qu’on savait et qu’on ne pouvait rien faire. Si l’anonyme l’est resté, ce n’est pas, pensons-nous, par simple calcul: d’autres, comme de Courville, auront peut-être monnayé sous le Régime anglais leur témoignage infamant sur le Régime français. Mais l’accent de sincérité qui traverse notre journal ne nous induit pas à une telle lecture.

Notre anonyme (était-ce de Vienne?) aura passé discrètement de la Nouvelle-France à l’ancienne, après avoir connu les débuts du Québec britannique. Tout aussi discrètement sortait-il de l’oubli en 1921-1922, avec l’édition confidentielle d’Ægidius Fauteux. Passera-t-il jamais à la postérité<sup>117</sup>? Du moins, le 250<sup>e</sup> anniversaire de la prise de Québec lui aura-t-il permis d’avoir ici sa revanche. Il reprend aujourd’hui la parole pour, toujours sans nom, dire encore non à la Conquête.

Bernard Andrès et Patricia Willemin-Andrès

Décembre 2008



C-041753

FIGURE 2. « Vue de la Ville de Québec, Capitale du Canada, Prise en partie de la Pointe des Pères, et en partie à bord de l'Avant-garde, Vaisseau de Guerre, par le Capt Hervey Smyth ». Archives nationales du Canada, C-041752.

## Notes

1. Paul Ricœur, *La mémoire, l’histoire, l’oubli*, 2000, p. 99.
2. Anonyme, « Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759, annoté par Ægidius Fauteux, bibliothécaire de Saint-Sulpice », *Rapport de l’Archiviste de la Province de Québec pour 1920-1921*, 1921, p. 137-241. Sous le même titre, une version augmentée d’un index paraît en 1922 sous forme de tiré à part hors commerce (200 exemplaires).
3. Voir plus loin la préface de Fauteux à l’édition de 1921-1922. Noter que dans les citations du *Journal* et de la préface de Fauteux, nous respectons l’orthographe et la typographie de l’époque.
4. Voir les « lois mémorielles » votées au Parlement français (loi Gayssot de 1990 sur le négationnisme ou loi Taubira de 2001 sur l’esclavage). En 2008, c’est le rapport Accoyer de la mission d’information sur les questions mémorielles, intitulé « Rassembler la nation autour d’une mémoire partagée ». Ce rapport met en garde le législatif contre une « sanctuarisation d’épisodes historiques » qui, devenus tabous, ne pourrait plus faire l’objet de nouvelles lectures (Catherine Coroller, « La mémoire ne sera plus au menu des députés », 2008).
5. Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l’avenir : le temps de la conciliation. Rapport*, 2008, p. 123. Voir aussi Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles, *Pour enrichir le Québec – Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, 2008.
6. « De cette façon, tous peuvent s’approprier ce passé afin de prolonger le fil qui l’a tissé, sans qu’il y ait nécessairement accord sur tout ce qui le compose. Certains ont des ancêtres directs dans ce passé et d’autres non, mais toute personne peut faire sien le projet dont cette société est porteuse » (Gérard Bouchard et Charles Taylor, *Fonder l’avenir [...]*, op. cit., p. 125).
7. Voir notamment Antoine Robitaille, « Le PQ veut revenir à un programme d’histoire nationale », 2008.
8. Nous n’entendons pas ici gloser sur certaines erreurs stratégiques de 1759 (tant du côté des attaquants que de celui des défenseurs), hésitations et méprises tactiques maintes fois soulignées depuis par les spécialistes en poliorcétique. Nous n’évoquons ici que les témoignages de notre auteur anonyme sur la tenue de ce siège.
9. Sur ces questions, voir Bernard Andrès, « Québec : chroniques d’une ville assiégée (II : 1759) », *Les Cahiers des Dix*, n° 62, 2009, p. 61-91. Voir aussi, *infra*, la note 195 de Fauteux.
10. Nous aborderons plus loin les données textologiques de notre réédition, puisque deux tirages différents ont été produits en 1921 et 1922. Voir « Principes d’établissement du texte », p. 41-47.
11. Voir les cartes réalisées par Andrée Héroux, p. 250-254.
12. Voir *infra*, p. 53-55.
13. Nous tirons l’essentiel de ces notes biographiques de l’article que Gilles Gallichan lui a consacré dans *Les Cahiers des Dix* : « Ægidius Fauteux, l’intellectuel généreux